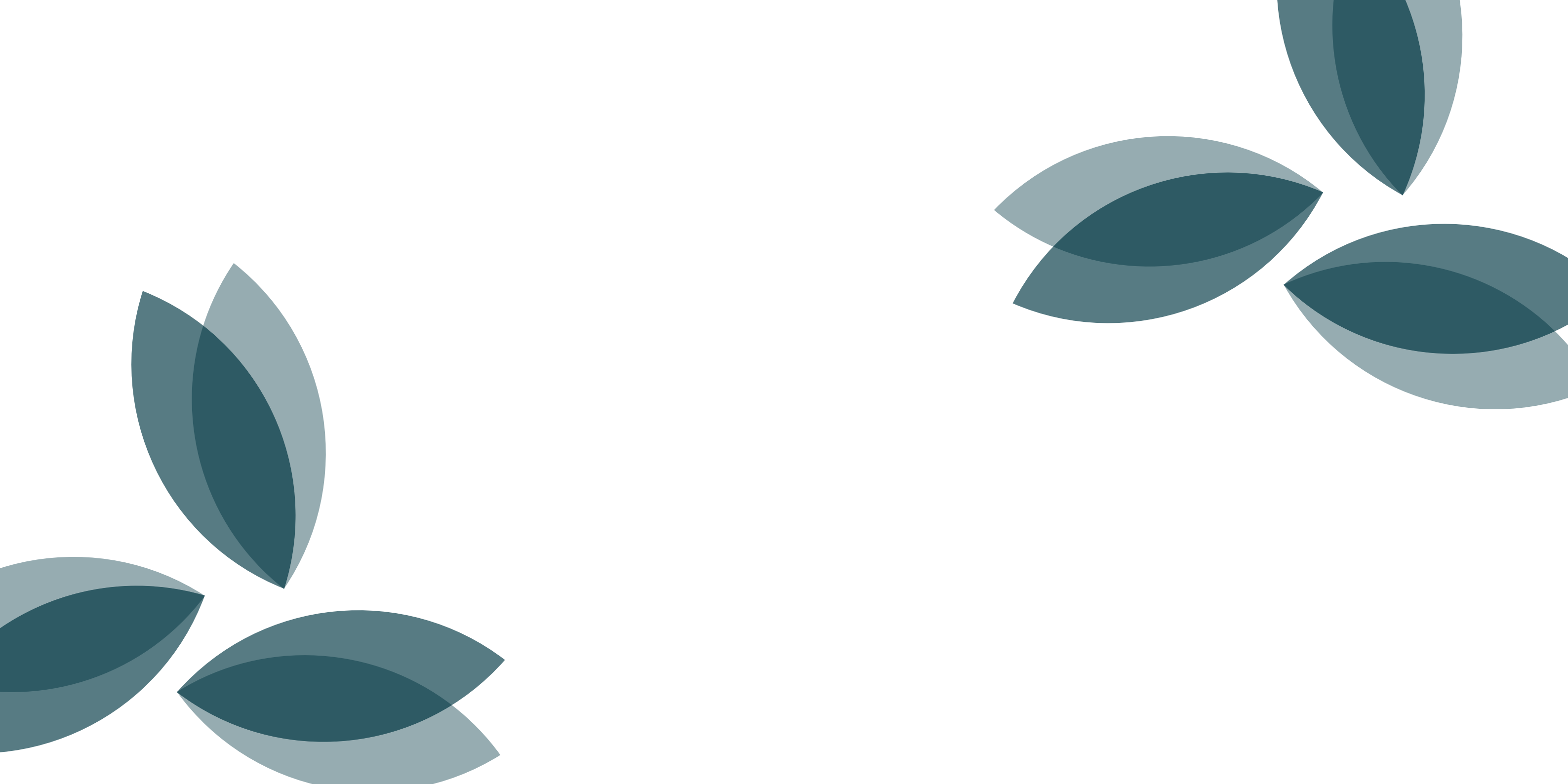




20
25

RAPPORT
ANNUEL





Sommaire

1. Présentation	p.4
2. Activités	p.24
3. Evénements	p.40

Présentation

Mission

« La Fédération patronale représente, défend et fédère ses membres dans le domaine des aides et soins extrahospitaliers. Acteur incontournable et indépendant, elle agit à assurer un cadre réglementaire stable, un financement pérenne et des emplois attractifs, tout en encourageant l'innovation dans le secteur. Elle veille à garantir à chaque action une prise en charge de qualité pour les bénéficiaires. »

La mission principale de la Fédération COPAS est de représenter et défendre ses organisations membres, qui regroupent tous les prestataires du secteur des aides et soins extrahospitaliers. Peuvent en faire partie les services dédiés aux personnes âgées, malades, en psychiatrie extrahospitalière ou en situation de handicap, qu'ils interviennent à domicile ou en structure.

En tant que plateforme d'échange, elle fédère ses membres et leur apporte un soutien juridique, financier et stratégique. Acteur incontournable, elle dialogue et négocie avec le gouvernement, les

ministères, les syndicats et autres parties prenantes, tout en restant indépendante de tout courant politique, syndical ou religieux.

La COPAS œuvre pour un cadre réglementaire et financier pérenne, jouant un rôle clé dans les négociations sur les évolutions légales impactant le secteur, la convention collective et les tarifs de l'assurance dépendance, de l'assurance maladie et des financements publics. Elle s'engage également à renforcer l'attractivité des professions de santé et à garantir des emplois durables en interagissant avec le secteur de la formation.

Afin de garantir un certain aspect innovateur, la COPAS joue un rôle clé dans la stratégie de numérisation globale et de l'innovation dans le secteur.

Enfin, la fédération place la qualité de la prise en charge des bénéficiaires au cœur de ses actions et veille, dans la mesure du possible, à défendre leurs intérêts.

Historique

1997

Assemblée constituante **COPAS - Confédération luxembourgeoise des prestataires et ententes dans les domaines de prévention, d'aides et de soins aux personnes dépendantes** en vue de l'introduction, en 1999, de l'assurance dépendance au Luxembourg.

Premier président **Joseph Matheis**

1999

Premier secrétaire général **Michel Simonis.**

Recrutement des premiers employés

2005

Première modification des statuts afin de les adapter aux activités de la COPAS qui ont dépassé le cadre de l'assurance dépendance depuis sa création : La COPAS devient la **Confédération des Organismes Prestataires d'Aides et de Soins**

Nouveau coordinateur général **Evandro Cimetta**

2002

Nouveau président **Michel Simonis**

2006

Premières négociations en vue de la détermination des valeurs monétaires applicables en matière d'assurance dépendance à partir du 1^{er} janvier 1999.

Nouvelle présidente **Dr Carine Federspiel**

1998

Historique

2012

Élection de **Marc Fischbach** comme premier président indépendant.

2024

Nouvelle directrice **Claudine Bettendroffer** et nouveau président **Pierre Jaeger**

Réorganisation en fédération avec l'adhésion directe de membres individuels et avec des départements sectoriels et prenant la dénomination de **Fédération des organismes prestataires d'aides et de soins** (COPAS). Depuis, cette nouvelle structure peut être dirigée par un président neutre.

2011

Nouvelle secrétaire générale **Netty Klein**

2016

Adaptation des statuts de la COPAS conformément à la loi du 7 août 2023 sur les associations sans but lucratif et les fondations.

2025

Organisation

Conseil d'administration

La fédération est administrée par un conseil d'administration dont un administrateur, revêtant la fonction de président du conseil d'administration de la fédération, peut être nommé en surnombre.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2025, Pierre Jaeger a été reconduit unanimement comme président indépendant de la COPAS.

Le Conseil d'administration en place a été élu le 12 juin 2025. Il compte 26 membres avec le président.



De gauche à droite :

Max Kremer, Patrick Vandenbosch, Alex Mergen, Corinne Theis, Catherine Gapenne, Christophe Lesuisse, Sonja Konz, Constant Lemaire, Alain Dichter, Dr Carine Federspiel, Pierre Jaeger, Benoît Holzem, Anouck Van der Zande, Christian Ensich, Fabienne Steffen, Laurent Origer, Lydie Diederich, Patricia Helbach, Patrick Moebius, Isabelle Hein, Christian Weiwers

*absents :

Pierrette Biver, Torsten Jakobs, Pierre-Yves Muri, Carole Theisen, Robert Wildanger

Nous remercions Torsten Jakobs pour son travail et son engagement au sein du CA.



De gauche à droite :
Sonja Konz, Christophe Lesuisse, Dr Carine Federspiel, Alain Dichter, Pierre Jaeger, Benoît Holzem,
Fabienne Steffen, Isabelle Hein, Alex Mergen
*absent :
Catherine Gapenne

Bureau exécutif

La gestion courante de la fédération peut être assurée par un bureau exécutif auquel le conseil d’administration délègue les pouvoirs nécessaires et qui sont fixés par le règlement d’ordre interne. Le bureau exécutif comprend au moins le président, le secrétaire et le trésorier.

Le bureau actuel a été désigné le 12 juin 2025 se compose de 10 membres.

Équipe

Claudine Bettendroffer
Directrice

Pierre De Winter
Chargé de mission Prestations

Audrey Fantino
Chargée de mission Finances

Stéphanie Heintz
Secrétaire de direction

Max Mannes
Chargé de mission Prestations

Benoît Parfonry
Chargé de mission Finances

Richard Scharll
Chargé de mission Juridique

Anne Weber
Chargée de Communication

Prenez contact avec nous



copas.lu



De gauche à droite :
Pierre De Winter, Benoît Parfonry, Audrey Fantino, Claudine Bettendroffer, Stéphanie Heintz, Anne Weber,
*absents :
Max Mannes, Richard Scharll

Membres

57 membres
au 31.12.2025



Départements sectoriels :

Structures pour personnes âgées
et logements encadrés











Réseaux d’aides et de soins à domicile et centres de jour



Secteur handicap

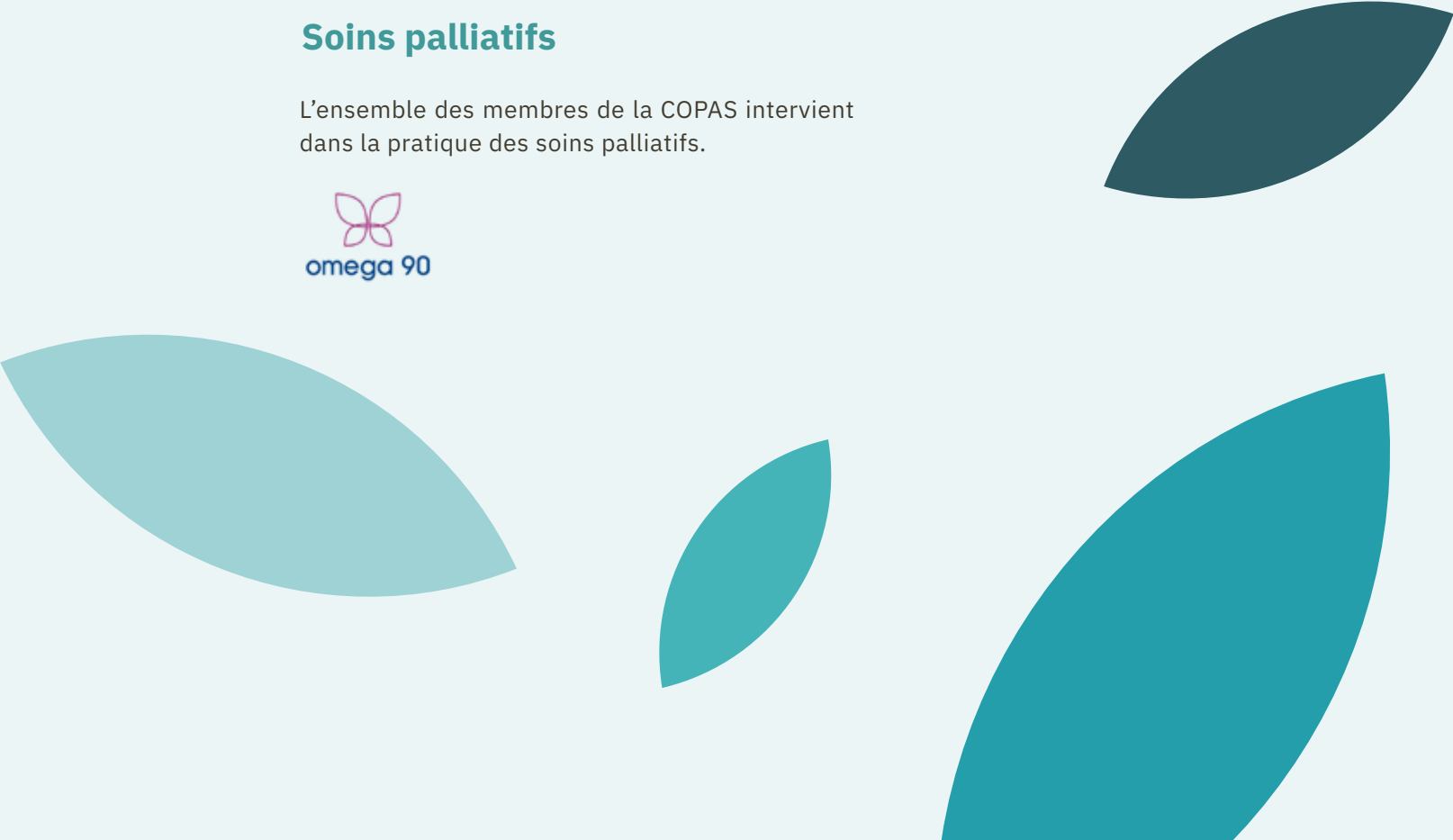


Psychiatrie extrahospitalière



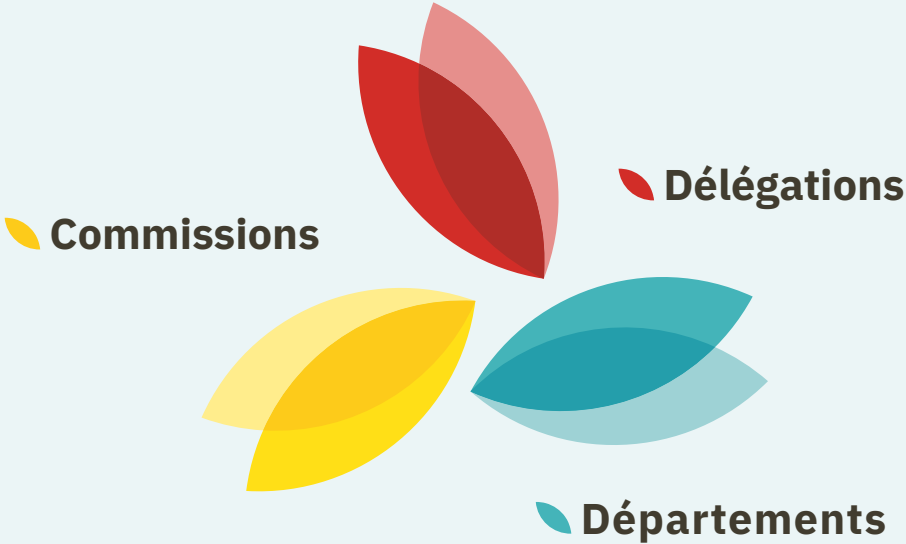
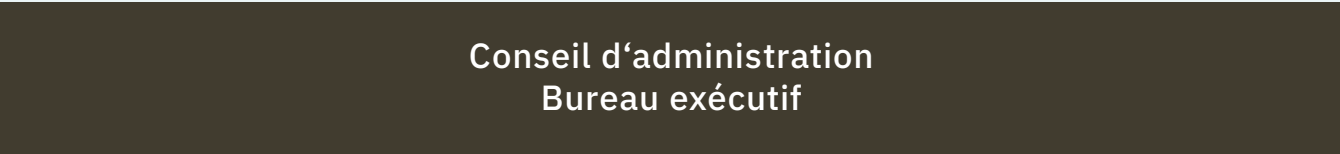
Soins palliatifs

L’ensemble des membres de la COPAS intervient dans la pratique des soins palliatifs.



Organigramme

La COPAS est dotée de différents organes dans le but de rassembler les membres de la COPAS autour de divers sujets. Les membres sont répartis dans des départements sectoriels correspondant à chaque secteur représenté au sein de la COPAS, dans plusieurs commissions thématiques transversales ainsi que dans des groupes de travail.



	Délégation VM	Délégation CCT	
Domicile	Long séjour	Handicap	Psychiatrie extrahospitalière
Commission Finance	Commission Digitalisation	Commission RH	Commission Prestations
Commission Qualité	Commission Ethique	Commission Juridique	Commission Communication

Représentation de la COPAS au sein d'organes externes



La COPAS représente ses membres dans différentes commissions, conseils, comités et plans nationaux avec au total une trentaine de mandats auprès du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, du ministère de l'Education nationale, du ministère de

l'Intérieur ainsi que dans d'autres instances telles que la Chambre de Commerce, l'Agence e-Santé, la Centrale nationale d'achat et de logistique (CNAL) et de la Fédération européenne des employeurs dans le secteur social (FESE).

±30
mandats

- Agence e-Santé
- Chambre de Commerce
- Centrale nationale d'achat et de logistique (CNAL)
- Ecole Nationale de Santé du Luxembourg (ENSA)
- Fédération des acteurs du secteur social au Luxembourg (FEDAS)
- Fédération européenne des employeurs dans le secteur social (FESE)
- Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil
- Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale
- Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Ministère des Affaires intérieures
- Université du Luxembourg
- etc.

Activités

Chiffres clés

Membres de la COPAS

57

au 31.12.2025

Salariés du secteur

>15 000

personnes

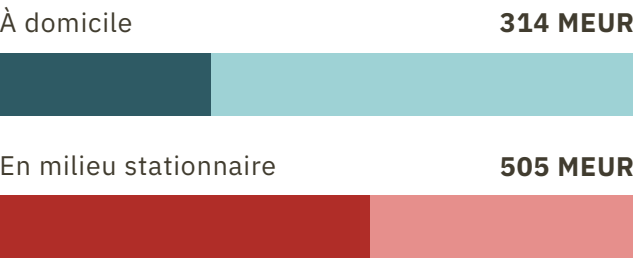
Bénéficiaires 2024

16 785

Assurance dépendance

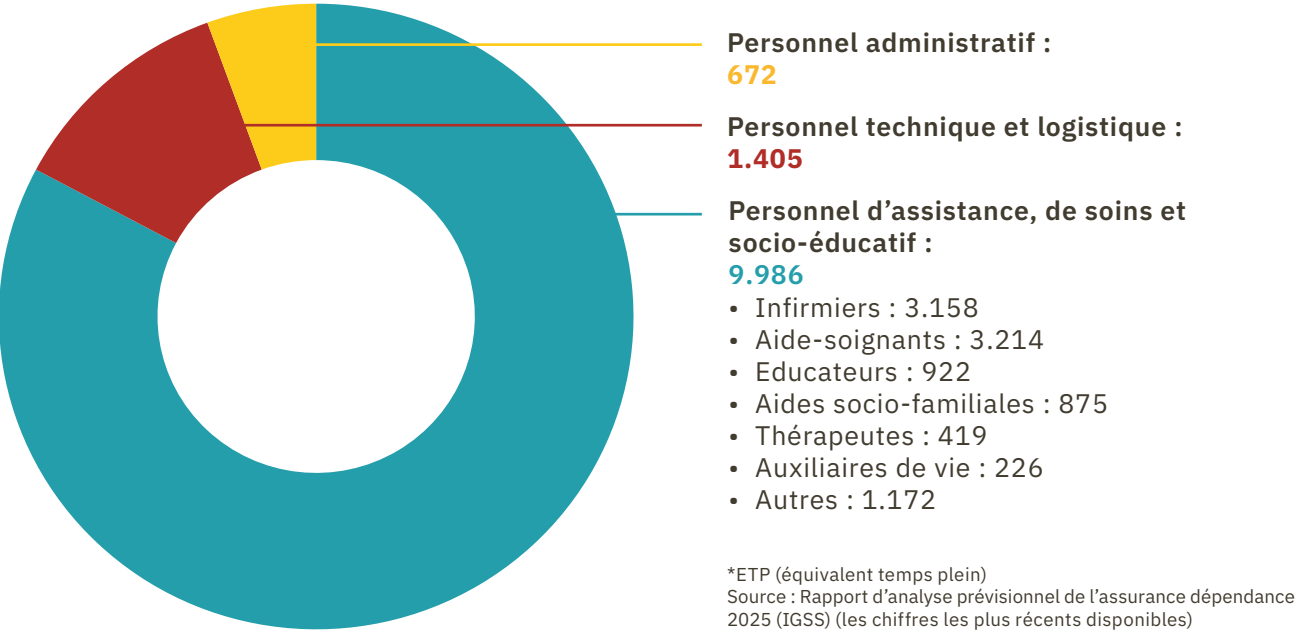
Source :
Rapport d'analyse prévisionnel de l'assurance dépendance 2025
(IGSS) (les chiffres les plus récents disponibles)

Prestations en nature 2024



Source : comptes annuels de l'assurance dépendance 2024 (CNS)
(les chiffres les plus récents disponibles)

Professionnels de santé dans le secteur 2024 (ETP*)



Recensements et collecte de données dans le secteur

Afin de mieux comprendre l'évolution du secteur des aides et des soins, plusieurs recensements et collectes de données sont réalisés régulièrement par différentes institutions et organisations partenaires. Ces démarches permettent d'obtenir une vision plus précise de l'offre de services, de l'organisation des structures, des ressources disponibles ainsi que des besoins émergents du secteur.

Dans l'ensemble, ces démarches de collecte de données contribuent à renforcer la connaissance du secteur et à soutenir une prise de décision basée sur des informations fiables et actualisées.

Entre autres les initiatives de recensements suivants ont ainsi été menées ou actualisées :

- **Recensement des lignes de garde**
Réalisé conjointement par l'AMMD et la COPAS, ce recensement vise à estimer le nombre d'appels aux médecins de garde auprès des établissements long séjour.
- **Recensement du FNS concernant le Ministère de la Famille**
Le Fonds National de Solidarité (FNS) réalise un recensement lié au dispositif MIFA afin de disposer du prix moyen des hébergements dans le cadre de la nouvelle loi «Complément pour personnes âgées», prévu par la loi du 18 juillet 2025.
- **Recensement de l'Assurance Dépendance**
Ce recensement concerne les structures actives dans le domaine de l'assurance dépendance et vise à collecter

des données afin de calculer des indicateurs qualité.

- **Recensement complet 2024 pour l'Assurance Dépendance**
Un recensement global a été réalisé dans le cadre de l'Assurance Dépendance afin d'actualiser les données relatives aux prestataires aux ressources mobilisées dans le secteur des aides et des soins.
- **Recensement du Ministère de la Famille pour le Registre Public des Services pour Personnes Agées**
Dans le contexte de la mise en œuvre de la loi relative à la qualité des services, un recensement des structures a été réalisé en vue de l'alimentation d'un registre spécifique permettant de mieux structurer et suivre l'offre existante.



Financement

Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

• Tarification sociale

Comme les années précédentes, des conventions ont été conclues avec les différents réseaux. Celles-ci ont pour objectif la mise en place d'un dispositif de « tarification sociale », destiné à soutenir les personnes âgées disposant de ressources financières limitées pour faire face aux coûts liés aux aides et aux soins nécessaires, et qui ne bénéficient pas des prestations de l'assurance dépendance.

• Prolongation des subventions coûts énergétiques

La loi relative à la participation de l'État au financement

du surcoût des produits énergétiques et de l'électricité supporté par les centres intégrés pour personnes âgées, les maisons de soins, les logements encadrés et les centres de jour psycho-gériatriques agréés au 16 décembre 2022 a été modifiée afin de prolonger cette mesure jusqu'au 31 décembre 2025.

Caisse nationale de santé

• Convention collective de travail SAS

En 2025, la nouvelle convention collective SAS est entrée en vigueur et un premier pécule de vacances a été payé avec le traitement du mois de juin aux employés travaillant sous la convention collective SAS, comme négocié dans la nouvelle CCT applicable de 2025 à 2027. Ce pécule s'élève à 42 points indiciaires à partir de 2025. La COPAS a trouvé avec la CNS aussi

un arrangement pour que les prestataires n'ont pas dû préfinancer cette prime sur leurs propres moyens.

A titre exceptionnel, tous les salariés sous la CCT SAS employés en date du 1er janvier 2025, étaient éligibles à une prime unique. La prime unique d'une valeur de 3.670 € a été payé avec le traitement du mois de juin 2025. Les salariés peuvent ajouter cette prime sous revenus extraordinaires sur leur déclaration d'impôt de 2025.

• Gestion des médicaments

Dans le domaine de la gestion et de l'administration des médicaments, la COPAS rappelle que cette prestation, assurée quotidiennement par les infirmiers, ne bénéficie à ce jour d'aucun financement spécifique. Bien que la volonté politique de la prendre en charge ait été confirmée, la proposition faite par le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale ne reflète ni la réalité du terrain ni l'ensemble des tâches effectivement réalisées (préparation, contrôle, administration, surveillance et coordination).

S'appuyant sur les études menées au sein du secteur ainsi que sur des comparaisons internationales, la COPAS réaffirme qu'un minutage plus élevé correspond aux besoins réels observés en pratique. La complexité croissante des traitements, la vulnérabilité des bénéficiaires et la responsabilité juridique et professionnelle engagée justifient pleinement cette demande. Une sous évaluation du temps nécessaire risquerait de compromettre la qualité, la sécurité et la continuité des soins.

La COPAS poursuit ses échanges avec les autorités sur ce dossier et plaide pour une mise en œuvre rapide, équitable et pragmatique de la future prestation. Elle insiste également sur la nécessité d'une phase transitoire pour les bénéficiaires actuels ainsi que d'une attention particulière aux personnes ne remplissant pas

le seuil d'éligibilité de l'assurance dépendance.

• Normes de qualification

Les prestataires membres de la COPAS font face à une pénurie croissante de personnel, en particulier pour le profil d'aide socio-familiale (ASF) / assistant d'accompagnement au quotidien (AAQ), entraînant un recours accru à des profils plus qualifiés et une hausse des coûts. Cette situation, discutée depuis 2024 avec la CNS et les autorités compétentes, a conduit à la mise en place d'une compensation financière temporaire dans les valeurs monétaires 2025-2026. Celle-ci vise à atténuer l'impact du surcoût lié à la surqualification comparée aux normes fixées par le règlement grand-ducal.

Au cours de l'année 2025, des travaux ont également été engagés, sous l'impulsion de la ministre de la santé et de la sécurité sociale. Ces travaux ont pour but d'analyser les déséquilibres structurels et d'envisager une adaptation des normes de qualification en vue des négociations des valeurs monétaires 2027-2028.

• Accord du 16/6/25 sur l'implication financière du différentiel FHL (Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois)

Dans le cadre de l'accord conclu avec la CNS en 2020 relatif à la mise en œuvre de l'accord du 16 juin 2018 signé entre le Gouvernement et la COPAS, visant à compenser les prestataires dont une partie du personnel demeure soumise à la CCT FHL alors que le secteur est régi par la CCT SAS, les prestataires concernés se sont vu attribuer une valeur monétaire majorée. Celle-ci leur permet de facturer leurs prestations avec un différentiel positif afin de compenser les coûts liés au personnel relevant de la CCT FHL intervenant dans le cadre de l'assurance dépendance.

Personnel du secteur

Promotion de la formation AAQ

La COPAS a intensifié ses actions pour promouvoir la profession d'Assistant d'Accompagnement au Quotidien (AAQ), notamment à travers le développement du CCP en collaboration avec le Service de la formation professionnelle, le CNFPC et plusieurs lycées, lancé en 2023. Face à une pénurie persistante sur le terrain, elle a multiplié les initiatives en 2025 : participation à des journées portes ouvertes et salons, échanges avec l'ENSA, l'ADEM, la CNS et les ministères concernés, ainsi qu'estimation des besoins sectoriels. Les projections montrent un déficit structurel important, nécessitant à moyen terme l'intégration annuelle de plus de 200 AAQ pour répondre à la croissance et aux départs, tandis que les diplômés actuels restent insuffisants pour couvrir les besoins.

La COPAS propose des mesures structurelles : rendre la formation plus attractive (notamment en cours d'emploi), faciliter l'accès des demandeurs d'emploi, adapter les critères linguistiques, accélérer la reconnaissance des diplômes étrangers et sécuriser l'exercice légal de la profession en lui définissant des attributions. Elle œuvre également à la valorisation du métier par des actions de communication ciblées afin de renforcer la visibilité, l'attractivité et la reconnaissance des AAQ dans le secteur extrahospitalier.

Participation a des campagnes de sensibilisation

La campagne « Healthcareers » a poursuivi ses actions en mettant particulièrement l'accent sur la sensibilisation dans l'enseignement fondamental et secondaire. Dans

ce cadre, la COPAS et la FHL ont participé à plusieurs événements, notamment aux portes ouvertes du Lycée technique des professions de santé, afin de promouvoir les métiers du secteur et d'en valoriser les atouts. Par ailleurs, des vidéos promotionnelles ont été réalisées auprès de certains prestataires afin de mettre en lumière l'attractivité du secteur.



Qualité

Loi du 23/08/2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées dite loi qualité

Après l'entrée en vigueur, le 1er mars 2024, de la loi du 23 août 2023 relative à la qualité des services pour personnes âgées, l'année 2025 a constitué une étape importante dans la mise en œuvre concrète du dispositif au sein du secteur.

À la suite de l'ouverture du registre public en octobre 2024 et des premières visites de contrôle réalisées à la fin de la même année, les contrôles qualité se sont progressivement déployés dans les différentes structures concernées au cours de l'année 2025.

Face à ces premières expériences de contrôle sur le terrain, la COPAS a pu recueillir de nombreux retours issus du secteur et prendre un premier recul quant à la mise en œuvre du dispositif.

Dans ce cadre, les échanges avec le ministère se sont poursuivis afin d'accompagner la mise en œuvre de la loi, de clarifier l'interprétation de certaines exigences et de faire évoluer les outils d'accompagnement, notamment les fiches techniques, en tenant compte des contraintes organisationnelles et des spécificités des différents types de services.

Un enjeu important demeure toutefois l'absence, à ce stade, d'un référentiel méthodologique pleinement stabilisé et partagé pour la conduite des évaluations. Cette situation peut entraîner certaines différences d'interprétation ainsi que des variations dans les approches observées lors des contrôles sur le terrain.

Dans ce contexte, la poursuite du travail de clarification et d'harmonisation du cadre méthodologique apparaît essentielle afin de garantir une mise en œuvre cohérente et équitable du dispositif. La réussite de cette législation reposera dès lors sur une mise en application

concrète et adaptée, prenant en considération les réalités pratiques du terrain ainsi que les moyens organisationnels et financiers nécessaires à sa mise en œuvre.

Plan de promotion hygiène

En 2025, la COPAS a initié un groupe de travail dédié à l'élaboration d'un plan d'action pour la promotion de la prévention et du contrôle des infections (PCI) au sein du secteur extrahospitalier. Ce groupe de travail, composé notamment d'infirmiers PCI, de référents hygiène et de responsables qualité issus du secteur, a pour objectif de structurer une approche sectorielle visant à renforcer et harmoniser les pratiques PCI.



Prestations

Concept patient-partenaire

En 2025, la COPAS a intégré le COPIL Patient-Partenaire aux côtés de la Fédération des hôpitaux luxembourgeois (FHL) et du Cercle des associations de patients (CAPAT).

Le concept de patient-partenaire place le patient au cœur de la relation de soins, reconnu comme un acteur à part entière, capable de contribuer, avec les professionnels de santé, à des décisions éclairées et partagées. Cette approche vise à améliorer la qualité des soins, la sécurité du patient, et la satisfaction globale, tout en valorisant l'expertise vécue de chacun. Elle repose sur la transparence, l'écoute et une collaboration continue entre les établissements hospitaliers, les soignants et les patients.

Plan canicule

En 2025, le Plan Canicule est un dispositif du ministère de la Santé et Sécurité Sociale en collaboration étroite avec la COPAS et la Croix-Rouge qui permet de prester des services des réseaux d'aides et de soins à des personnes vulnérables au-delà de 75 ans à domicile dans le cas d'un déclenchement canicule sanitaire.

Les conditions requises pour déclencher le plan canicule par la Direction de la Santé n'ont pas été remplies. Les réseaux d'aides et de soins à domicile

ont réalisé les travaux préparatifs en vertu du dispositif, mais des visites d'hydratation spécifiques n'ont pas été nécessaires. Ils ont toutefois bénéficié des nouveaux tarifs introduits dans l'avenant 2025 de la convention canicule.

Continuité des soins

La convention portant organisation du service de continuité des soins de médecine générale dans les structures d'hébergement pour personnes âgées (SHPA) pour l'intervention des médecins de garde pendant la soirée, la nuit, la fin de semaine et les jours fériés, a été renouvelée en 2025.

Health system performance assessment

En automne 2024, l'Observatoire national de santé a initié le projet « Health System Performance Assessment » (HSPA) afin d'évaluer de manière objective le système de santé du Luxembourg. Soutenu par l'Union Européenne (UE), s'appuyant sur l'expertise de l'OCDE et en collaboration avec les parties prenantes, ce projet a pour objectif de développer des critères, indicateurs et méthodes qui permettront d'identifier les points forts et faibles du système ainsi que des pistes d'amélioration. La COPAS a participé aux ateliers de

travail organisés dans le cadre de ce projet en 2024 et a poursuivi son implication en 2025 en participant à la sélection des indicateurs de performance du système de santé.

Plan national antibiotiques

Selon l'Organisation mondiale de la santé, la résistance aux antibiotiques constitue l'une des plus grandes menaces pour la santé publique, touchant à la fois les humains et les animaux. En 2025, la COPAS a contribué activement au groupe de travail consacré à la définition des objectifs du deuxième plan national.



Digitalisation

Nis2 – Cybersécurité

Dans le cadre des obligations imposées par la directive européenne NIS2 (UE 2022/2555) en matière de cybersécurité, et face à l'importance croissante des enjeux numériques pour le secteur des aides et soins extrahospitaliers au Luxembourg, la COPAS a mandaté une mission de consultance stratégique et opérationnelle dans le secteur.

EEDS – espace européen de données de santé

La mise en œuvre de l'espace européen des données de Santé (EEDS) répond au besoin manifeste de partager les données de santé à un niveau européen. Ce partage hautement sécurisé, facilitera le suivi de la santé d'une personne à travers toute l'Europe mais permettra également de mettre une partie de ces données à disposition pour la recherche et le développement avancé de solutions d'aide au diagnostic et aux traitements. Cela nécessite la mise en œuvre de la stratégie de digitalisation du secteur de la santé prévue par l'accord de coalition 2023-2028.



Juridique

• Février 2025 – Allocation complémentaire pour personnes âgées

La COPAS a émis un avis pour le projet de loi de l'allocation complémentaire de la personne âgée. À partir du 1^{er} janvier 2026, les personnes âgées qui disposent de ressources limitées pourront bénéficier d'un nouveau dispositif intitulé «Complément pour personnes âgées», prévu par la loi du 18 juillet 2025. Ce dispositif permet au Fonds national de solidarité (FNS) de participer aux coûts des prestations et services dans les structures d'hébergement pour personnes âgées ainsi que dans les logements encadrés agréés.

• Mars 2025 – Normes concernant la dotation et la qualification du personnel

La COPAS a sollicité le ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale afin que les aides-soignants en formation ainsi que ceux en voie d'homologation de leur diplôme soient intégrés dans les normes de qualification. Le règlement grand-ducal du 13 mars 2025, modifiant celui du 13 décembre 2017 relatif aux normes de dotation et de qualification du personnel ainsi qu'aux coefficients d'encadrement, inclut désormais les aides-soignants en formation. Cette catégorie est dès lors reconnue et opposable à l'assurance dépendance.

Quant au projet visant l'intégration des aides-soignants en voie d'homologation de leur diplôme, il se trouvait encore, fin 2025, dans la procédure législative.

• **Octobre 2025 – Réforme des professions de santé - attributions de l'infirmier**

La COPAS a contribué à la réforme de l'annexe 1 relative à la profession d'infirmier de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé en formalisant un avis au ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale le 25/06/2025 avec un accent mis sur la volonté de plus d'autonomie dans le rôle de l'infirmier tant au niveau des actes accomplis dans son rôle propre que sur prescription médicale. Sur cette base, la COPAS a contribué de manière active et soutenue aux travaux du groupe de travail mis en place par le ministère. Ce travail, en co-construction avec d'autres acteurs clés engagés, a permis de faire émerger un avant-projet de loi qui met un accent fort sur le rôle propre de l'infirmière, apporte une clarification des missions de l'infirmier responsable en soins généraux et prévoit une classification plus claire des actes. Le processus législatif poursuivra son évolution en 2026.

• **Novembre 2025 – Création du «Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle»**

La COPAS a émis un avis pour être inclus dans le conseil d'administration en agissant pour le secteur des personnes âgées, dans le secteur du handicap et de la psychiatrie extrahospitalière. Il est également prévu que le CESAS assure le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action national pour la promotion de la santé affective et sexuelle (PAN). À noter que certaines incohérences apparaissent dans le PAN concernant la définition des « populations vulnérables » (enfants/adolescents dans un chapitre, personnes âgées et personnes en situation de handicap dans un autre).



• **Décembre 2025 - Droits et obligations du patient**

Dans sa position relative à l'évaluation de la loi du 24 juillet 2014 sur les droits et obligations du patient par le Médiateur de la Santé, la COPAS affirme clairement que le champ d'application actuel de la loi est trop restrictif. La COPAS reconnaît que la loi a constitué une avancée majeure en consacrant le consentement éclairé, l'accès au dossier médical et la reconnaissance de la volonté du patient. Il est cependant indispensable de renforcer l'information, l'accompagnement et le rôle des mécanismes de médiation. La COPAS appelle à une clarification, une harmonisation et une modernisation ambitieuse du cadre légal afin de garantir une protection cohérente, effective et adaptée aux réalités du terrain.

• **Décembre 2025 – Création de la CNAL**

La loi du 3 décembre 2025 portant création de l'établissement public « Centrale nationale d'achat et de logistique » instaure une autorité qui a entre autres comme missions d'exercer des activités de centrale d'achat ; de gérer des produits à vocation médicale et sanitaire, de délivrer des prestations de service et de gérer le stock critique. En vue de l'importance d'une telle autorité et suite aux travaux de préparation menés en groupes de travail, la COPAS fait partie du conseil d'administration ainsi que des comités nationaux.

Interview Pierre Jaeger 1 an loi qualité

28.03.2025

À l'occasion du premier anniversaire de la loi qualité, Pierre Jaeger est intervenu sur RTL afin de dresser un premier bilan de sa mise en œuvre. Il a souligné les défis opérationnels rencontrés par les prestataires, notamment en matière de charge administrative, tout en rappelant l'importance d'un cadre qualitatif structuré pour renforcer la transparence et la qualité des services dans le secteur.



Interview
sur RTL

mars

avril

Portes ouvertes ENSA

26.04.2025

La COPAS a participé aux portes ouvertes de l'ENSA, un moment privilégié d'échange avec les futurs professionnels du secteur. Cette présence a permis de valoriser les métiers du soin et de l'accompagnement, et de sensibiliser les étudiants aux enjeux actuels du secteur social et de la santé.



Communiqué de presse

05.05.2025

La COPAS prône la création d'une nouvelle profession de santé : Une formation évolutive pour les aides-soignants et un accès direct à une nouvelle profession de santé de niveau BAC.

Interview Claudine Bettendroffer

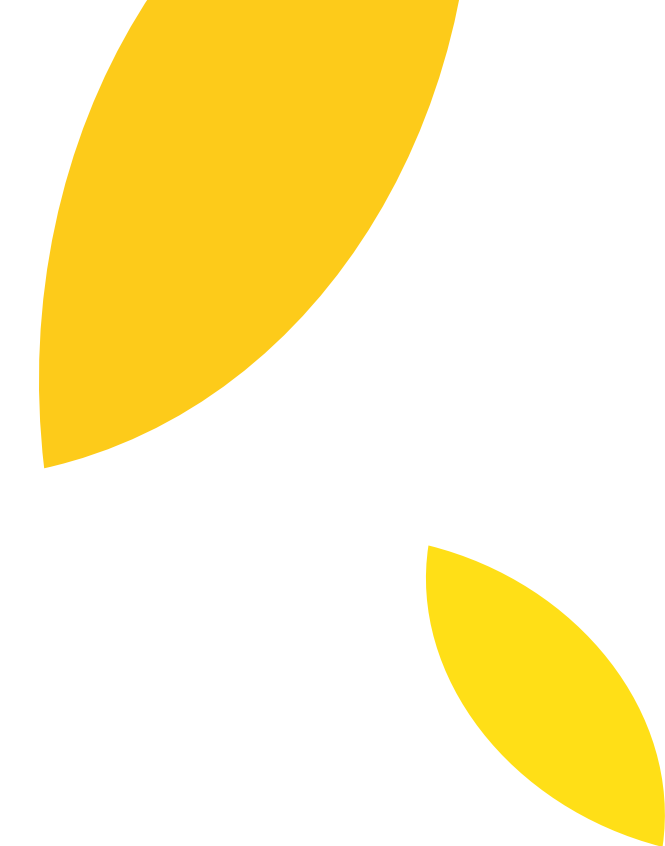
08.05.2025

Invitée du Moiesstudio sur 100,7, Claudine Bettendroffer a abordé la nécessité de repenser la carrière infirmière afin de renforcer l'attractivité du métier. Elle a plaidé pour des perspectives d'évolution claires et une meilleure reconnaissance des compétences, dans un contexte de pénurie croissante de personnel.

Interview
sur 100,7



mai



Journée de l'orientation au Lycée Vauban

17.05.2025

La COPAS a participé à la journée de l'orientation du Lycée Vauban afin de présenter les opportunités professionnelles du secteur. Cette initiative visait à susciter des vocations et à informer les jeunes sur la diversité des carrières possibles dans le secteur des aides et des soins.



Ingoodshape Kickoff Meeting Bruxelles

03.06.2025

La COPAS a pris part à la réunion de lancement du projet européen InGoodShape à Bruxelles. InGoodShape est un projet européen collaboratif visant à améliorer l'attractivité, les conditions de travail et la durabilité des carrières dans le secteur de la santé et du social.

Face aux défis croissants liés à la pénurie de personnel, au vieillissement démographique et à l'augmentation des besoins en soins, le projet a pour objectif de développer des solutions concrètes favorisant le bien-être au travail, la rétention des professionnels et l'innovation organisationnelle.



Assemblée Générale ordinaire le 12.06.2025



L'assemblée générale s'est déroulée le 12 juin sur le nouveau site « SERVIOR op Acker » à Bascharage. A cette occasion, les membres avaient l'opportunité de s'échanger, de recevoir le rapport annuel de l'année écoulée et de participer à une visite guidée dans l'après-midi après un barbecue convivial. L'assemblée a approuvé l'adhésion des deux nouveaux membres Humanis S.A. et Armoni S.à.r.l.



Visite DeWidong

08.07.2025

La visite de DeWidong a offert l'occasion d'échanger sur les pratiques innovantes et les réalités de terrain. Elle a permis de mettre en lumière les initiatives locales et de renforcer les liens avec les acteurs du secteur.



24.07.2025

Une journée de cohésion interne a été organisée au Mutforter Haff afin de renforcer l'esprit d'équipe et la collaboration au sein de l'équipe permanente de la COPAS. Cette rencontre a également permis à l'équipe permanente d'approfondir sa compréhension du secteur de la psychiatrie extrahospitalière. À travers une visite des infrastructures et des échanges avec les professionnels de terrain, les participants ont pu mieux appréhender les réalités du métier et les spécificités de l'accompagnement proposé.

Teambuilding
Mutforter Haff



It's the economy, stupid!
Chambre de commerce

septembre



17.09.2025

Claudine Bettendroffer a participé à une table ronde consacrée aux enjeux de main-d'œuvre, de travail frontalier et de valorisation du personnel. Dans un contexte de transition démographique marquée, les discussions ont mis en évidence l'urgence d'adapter les modèles sociaux et économiques face à la raréfaction de la main-d'œuvre.



Healthcare Week

07 - 08.09.2025

La COPAS a tenu un stand lors de la Healthcare Week Luxembourg, avec une présence active de ses membres tout au long de l'événement. Plusieurs représentants ont également pris part aux tables rondes organisées dans ce cadre, contribuant aux échanges sur les enjeux majeurs du secteur. Cette participation a renforcé la visibilité du secteur et permis d'alimenter les débats relatifs à l'innovation et à la qualité des soins.



novembre



Study Visit In Good Shape Finlande

25-27.11.2025

Dans le cadre du projet InGoodShape, une visite d'étude à Tampere et à Helsinki en Finlande a permis de découvrir des modèles innovants en matière d'organisation du travail et de gestion des ressources humaines. Ces échanges internationaux nourrissent la réflexion stratégique au niveau national.

Matinée thématique RH

10.12.2025

La COPAS a organisé une première matinée thématique consacrée aux ressources humaines, réservée à ses membres. À cette occasion, des représentants de l'ADEM ont présenté les services proposés aux employeurs, notamment les jobdays, les dispositifs de formation, ainsi que les différentes mesures et aides disponibles.



Cette rencontre, destinée en particulier aux experts RH et aux directeurs, a permis d'approfondir la connaissance des outils mis à disposition par l'ADEM et de favoriser les échanges autour des enjeux de recrutement et de gestion des ressources humaines dans le secteur.

décembre

Journée Patient Partenaire

11.12.2025

La Journée Patient Partenaire a mis en avant l'importance de l'implication des bénéficiaires dans les parcours de soins et d'accompagnement. Elle a souligné l'évolution vers des modèles plus collaboratifs et centrés sur la personne.



Conseil d'administration de fin d'année avec repas

17.12.2025

Le dernier Conseil d'administration de l'année a permis de clôturer les travaux annuels et de définir les orientations pour l'exercice suivant. La réunion a été suivie d'un dîner favorisant les échanges entre les membres et l'équipe permanente de la COPAS.

Matinée thématique Digitalisation

18.12.2025

La COPAS a organisé une matinée thématique dédiée à la digitalisation, réservée à ses membres. Lors de cette rencontre, le directeur de l'Agence eSanté, a présenté la mise en place du Dossier de Soins Partagé (DSP) ainsi que les dernières évolutions du DSP+. Destinée aux experts IT et aux directeurs, cette session a permis de mieux comprendre le déploiement du DSP au sein des organisations et d'approfondir les connaissances sur les fonctionnalités avancées du DSP+, favorisant ainsi l'appropriation des outils numériques dans le secteur de la santé.



Interview Pierre Jaeger

22.12.2025

En fin d'année, Pierre Jaeger est intervenu sur RTL pour revenir sur les principaux enjeux du secteur et les perspectives à venir. Il a réaffirmé les priorités stratégiques de la COPAS face aux défis structurels et démographiques.

Interview
sur RTL



Conclusion

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions importantes pour le secteur des aides et soins extrahospitaliers, tant sur le plan réglementaire que structurel. Dans ce contexte en transformation, la COPAS a poursuivi sa mission de représentation, d'accompagnement et de coordination des prestataires.

Les développements législatifs, les réformes des professions de santé, la mise en œuvre

progressive de la loi qualité, les questions de financement, la digitalisation du secteur ainsi que les enjeux liés à l'attractivité des métiers ont constitué des axes de travail significatifs. La COPAS a contribué à ces réflexions en s'appuyant sur l'expérience du terrain, avec une attention particulière portée à la qualité, à la sécurité et à la continuité des services proposés aux bénéficiaires.

Grâce à l'engagement de ses membres, de ses instances et de son équipe, la fédération a pris part aux travaux menés au niveau national, tout en accompagnant les prestataires dans l'évolution de leurs pratiques et de leur environnement.

En 2026, la COPAS poursuivra ses actions dans cette dynamique, en accompagnant les évolutions du secteur et en contribuant aux réflexions relatives au cadre réglementaire,

au financement, à la reconnaissance des professionnels et à l'amélioration continue de la qualité des services. Elle continuera ainsi à assurer son rôle auprès des acteurs du secteur extrahospitalier, au bénéfice des personnes accompagnées.





7A rue de Turi
L-3378 Livange
www.copas.lu
copas@copas.lu
27 17 22

Merci à tous les membres de la COPAS !